

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

“ À PARTIR DE 50 ANS, FAITES-VOUS DÉPISTER TOUS LES 2 ANS ! ”



MON PARCOURS DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN EN 8 ÉTAPES :



1 Lorsque je reçois l'invitation, je prends rendez-vous avec un radiologue agréé au dépistage.
Liste en cliquant => [ici](#)



2 Je me rends au centre de radiologie



3 Le radiologue réalise la mammographie



4 Le radiologue examine également mes seins (palpation)



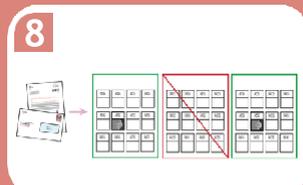
5 Si nécessaire, le radiologue réalise un examen complémentaire (échographie, cliché, agrandissement, etc.)



6 Le radiologue me délivre un premier résultat oral.



7 Une seconde lecture de mes résultats est réalisée par un autre radiologue.



8 Aucune anomalie n'a été détectée. Vous serez invitée à nouveau dans 2 ans.

© SantéBD

BON À SAVOIR

Le dépistage organisé s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans sans facteur de risque particulier. Il présente plusieurs intérêts :

- **Prise en charge à 100%** de l'examen de dépistage (mammographie et examen clinique des seins). Les examens complémentaires comme l'échographie sont pris en charge dans les conditions habituelles par l'Assurance maladie et les complémentaires santé.
- **Contrôle qualité** (formation des radiologues et contrôles des installations de mammographie).
- **Seconde lecture des clichés jugés normaux** : un deuxième radiologue relit les clichés jugés normaux par le premier radiologue. Cette seconde lecture améliore la performance de l'examen.
- Si une image suspecte est détectée, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers s'assure qu'un suivi est réalisé.
- Le programme est évalué régulièrement par Santé Publique France.

Utiliser son invitation pour faire sa mammographie, c'est bénéficier d'un programme de dépistage de qualité.

Les femmes ayant des facteurs de risque du fait de leurs antécédents familiaux ou personnels ont un suivi spécifique qui peut débuter avant 50 ans et se poursuivre après 74 ans. Dans ce cas, on parle de dépistage individuel c'est-à-dire sur ordonnance de son médecin.

LE DÉPISTAGE, ÇA SERT À QUOI ?

Le dépistage permet de détecter tôt une éventuelle anomalie ou un cancer, avant l'apparition de symptômes. Cette détection précoce augmente les chances de guérison : elle permet à 99 femmes sur 100 d'être en vie 5 ans après le diagnostic. Par ailleurs, les cancers détectés à un stade précoce nécessitent, en général, des traitements moins lourds et moins longs.

Je n'ai pas de boule dans le sein, je me sens bien. Je dois quand même me faire dépister ?



Oui ! Après 50 ans, même si on est en bonne santé, il est important de faire un dépistage du cancer du sein, tous les 2 ans. Dès l'âge de 25 ans, il est recommandé un examen clinique des seins avec un professionnel de santé tous les ans.

VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE INVITATION ?
Contactez votre caisse d'Assurance Maladie

CPAM : 36.46
MSA BEauce COEUR DE LOIRE
(Départements 18/28/45) :
02.37.999.999
MSA BERRY TOURAINE
(Départements 36/37/41) :
02.54.44.87.87
MGEN : 36.76
SNCF : 04.95.04.04.04
MGP : 09.71.10.11.12

PLUS UN CANCER DU SEIN EST DÉTECTÉ TÔT, MIEUX IL SE SOIGNE ET SE GUÉRIT



Vidéo expliquant le déroulement du dépistage.



CRCDC Antenne 28

Technopolis 2 - Bât A 6 rue Blaise Pascal
28000 CHARTRES

Secrétariat dépistage du cancer du sein :

02 37 31 32 66 / contact.28@depistage-cancer.fr



[CRCDC Centre-Val de Loire](#) www.depistage-cancer.fr/centre